



Situé au cœur de la Nouvelle-Calédonie, sur la commune de Bourail, au Nord de la province Sud, le domaine de Deva est une propriété provinciale d'environ 8000 hectares.

L'accompagnement fort de la collectivité provinciale sur ce territoire vise à créer une dynamique de développement sur le long terme autour de différents projets structurants centrés sur l'accueil touristique et les activités de pleine nature. Cela permettra notamment de créer des emplois et de rendre accessible à la population et aux touristes un espace naturel remarquable.

La province Sud souhaite ainsi faire du domaine un site de référence pour le développement durable et l'éco-tourisme, non seulement en Nouvelle-Calédonie, mais aussi pour l'ensemble du Pacifique.

Le domaine de Deva se situe dans la zone tampon de la zone côtière ouest, inscrite au patrimoine mondial de l'Humanité.

C'est également un joyau environnemental et un trésor de biodiversité (présence de forêts sèches, de marais...), cependant menacé par des surpopulations de cerfs et de cochons sauvages. C'est pourquoi des opérations de régulation et des actions de mise en défens sont menées.

Enfin, site ancien d'occupation humaine, le domaine de Deva est un trésor du patrimoine historique calédonien. C'est là que pris fin l'insurrection kanak de 1878. L'histoire du site remonte néanmoins bien avant cette date, c'est pour cela que le domaine a fait l'objet de la plus importante opération de fouilles archéologiques préventive en Nouvelle-Calédonie.

## **1- L'intérêt de la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement**

Le schéma directeur d'aménagement a pour objectif la mise en cohérence stratégique, spatiale, technique et organisationnelle des activités au sein du domaine de Deva pris dans son ensemble terrestre et lagunaire, afin d'en produire une vision d'ensemble.

Il s'agit ainsi de fixer les orientations générales d'aménagement et d'articuler les activités écotouristiques d'ores et déjà sélectionnées ou à prévoir au sein du domaine de Deva.

## **2- Les points clés du diagnostic**

Le diagnostic s'est basé sur la prise en compte de 7 éléments structurants du diagnostic :

- le PUD de la commune;
- l'existant et les projets en cours ;
- le patrimoine paysager et naturel;
- le patrimoine culturel ;
- la maîtrise du cerf et des gros gibiers ;
- la dimension socio-économique de Bourail ;

- les contraintes de gestion.

### **3- Les enjeux de la mise en valeur du domaine**

L'équité des citoyens dans le respect de l'intérêt général constitue le principe de fond qui soutient la conception stratégique d'aménagement et présente différentes facettes :

- le respect et la valorisation de l'environnement,
- la création de richesses économiques au travers des emplois,
- la valorisation culturelle et patrimoniale du domaine.

### **4- Les axes de développement**

La stratégie proposée pour l'aménagement du domaine de Deva s'articule autour de 4 axes majeurs qui servent de fil directeur à l'ensemble du schéma directeur. Ils sont ainsi déclinés, zone par zone, en fonction de la vocation définie pour chacune.

<b>Axe de développement</b>	<b>Déclinaison de l'axe de développement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eco-responsabilité et participation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un aménagement planifié pour chaque zone</li> <li>➤ des usages et des pratiques qui s'adaptent aux enjeux écologiques et culturels</li> <li>➤ la province Sud et la SEM Mwe Ara s'engagent à long terme dans une gestion respectueuse et durable du domaine</li> <li>➤ un public et des exploitants qui contribuent à la préservation et à la valorisation du bien</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil, reconnaissance et identité partagée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un domaine accessible à tous et où le visiteur est accueilli, orienté et conseillé</li> <li>➤ un espace où les calédoniens se reconnaissent et se retrouvent</li> <li>➤ un projet interactif qui porte une histoire et construit une identité partagée</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation d'un patrimoine environnemental et culturel remarquable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ un espace naturel inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité</li> <li>➤ 1000 ha classés au patrimoine historique et culturel provincial</li> <li>➤ un territoire de Bourail porteur de la grande histoire calédonienne des paysages et des hommes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jouissance pour tous de sites naturels exceptionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ la beauté de paysages variés à couper le souffle</li> <li>➤ des activités diversifiées air, montagne, littoral et lagon au cœur d'un même espace</li> <li>➤ une offre adaptée et accessible à tous les amoureux de la nature selon leur aspiration : tranquillité, convivialité, loisirs, sports, découverte...</li> </ul>

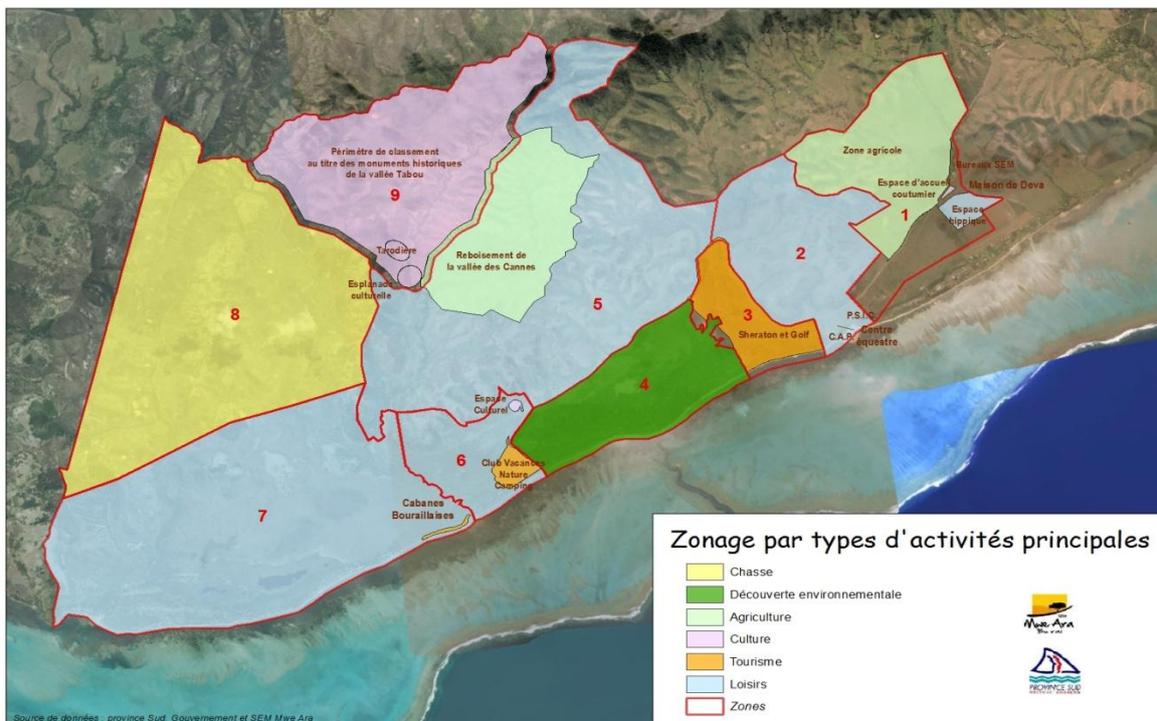
## **5- Les grandes lignes de force du schéma d'aménagement...**

La stratégie est basée sur 10 lignes de force principales correspondant aux différents points clés mis en œuvre sur tout ou partie du domaine :

1. La mise en place de grands projets permettant la valorisation du Nord de la province Sud, au cœur de la Nouvelle-Calédonie, et son appropriation par les différents acteurs.
2. Un schéma d'aménagement sur l'ensemble du domaine, lagon compris, ne laissant pas d'espace sans vision ni projet, pour un développement durable des activités sur le domaine et une mise en œuvre progressive et cohérente des équipements et activités touristiques.
3. La valorisation des vocations de chaque zone, pour une lisibilité maximale du sens et de l'accès aux activités.
4. Une ouverture du domaine au public permettant de renforcer la cohésion sociale : le domaine est un lieu de rencontres potentiel des populations au travers du partage d'activités, de lieux d'hébergement sur le site, d'activités de découvertes de sites naturels et historiques.
5. Un accès payant sur une base cohérente au niveau provincial. Le visiteur participe par un geste éco-citoyen à la valorisation du domaine et à sa préservation. Il est ainsi sensibilisé à la protection des écosystèmes présents sur le site.
6. La moitié sud libre à la circulation des véhicules sur son axe principal, la moitié nord, au-delà de la rivière Deva, avec accès réservés.
7. Un littoral accessible du sud au nord du domaine pour une découverte en mode doux exclusivement.
8. Le développement d'activités diversifiées (touristiques, agricoles, culturelles) permettant la création d'emplois et des retombées économiques.
9. La Deva-champ Barbier, une zone stratégique pour le développement futur du domaine.
10. La protection de l'environnement avec plus particulièrement une zone de chasse et une stratégie protégeant le reste du domaine des cerfs (cloisonnement, mise en défens, chasses de régulation).

## 6- ... à décliner sur 10 zones aux vocations pré-définies :

Les axes de développement et les 10 lignes de force se déclinent sur 9 zones terrestres et une zone marine « Le Lagon » présentées ci-après :



### Zone 1 :

La zone 1 est l'entrée du domaine. Elle permet l'accueil du public et s'inscrit résolument dans l'esprit de partenariat qui est à l'origine du projet Deva. Elle présente des valeurs vivantes du pays bouraillais avec un espace coutumier, un espace de productions agricoles respectueuses de l'environnement et un espace consacré au cheval.

### Zone 2 :

La zone 2 offre à tous les publics, familial et scolaire notamment, des activités variées, à la journée, et rapidement accessibles (marche, points de vue, cheval, VTT, parapente, bord de mer). La proximité du Sheraton en fait également une cible privilégiée pour sa clientèle. Enfin, elle peut être un point de départ pour des événements sport-aventure.

### Zone 3 :

La zone 3 couvre une surface de 185 ha qui correspond à l'emprise de l'hôtel Sheraton de Deva et de son golf 18 trous. Dans cet écosystème particulièrement sec, cette zone apparaît comme un aménagement vert unique que les visiteurs empruntant la route du domaine contournent.

#### Zone 4 :

La zone 4 couvre 432 ha avec sa grande forêt sèche Mouéara, le marais Fournier et ses 3,5 kms de littoral. Cette zone est l'un des sites phares privilégiés du domaine de Deva. Elle est exclusivement dédiée à la découverte libre ou guidée des écosystèmes protégés, des paysages et de l'histoire des peuplements humains du littoral. L'ensemble de ces parcours sont connectés les uns aux autres.

#### Zone 5 :

La zone 5 est par excellence le terrain intérieur privilégié des activités physiques de pleine nature du domaine. Les amoureux de la marche, du VTT et de la randonnée à cheval y trouveront des sentiers sillonnant ses 1700 ha par les vallées, les montagnes et les crêtes avec au moins 4 zones de départs.

Elle permet tout à la fois une pratique de la randonnée de loisir mais également le parcours d'un réseau plus technique pour les sportifs à la recherche de sensations et de difficultés.

Son intérêt réside également dans ses connexions avec les sites où des points de départs offrent des activités touristiques complémentaires (zone 2, zone 4, zone 6).

#### Zone 6 :

La zone 6 marque la fin de l'accès routier en libre circulation et dispose d'un littoral facilement accessible. Elle est importante de par sa position médiane entre l'entrée et le Cap Goulvain mais également parce qu'elle intègre toute l'offre destinée notamment au public cible calédonien.

Ce statut en devenir tient également par la présence en son sein de projets emblématiques - tels que le Club Vacances Nature et son camping et l'espace culturel – et d'un littoral facilement accessible.

Elle est la seule zone présentant à l'échelle de Deva une concentration de toutes les vocations touristiques possibles alliant accueil, hébergement hôtelier et camping, prestations d'activités terrestres et lagonaires, découverte culturelle et naturelle.

#### Zone 7 :

Entre la rivière Deva et le cap Goulvain, la zone 7 couvre 1550 ha avec près de 7 kms de littoral. Son offre touristique est pensée en fonction de la préservation et de la valorisation des écosystèmes (littoral, forêt sèche, marais) et espèces protégées (tortues, puffins, avifaune, roussettes, etc.). Son accès est quasi exclusivement réservé aux modes doux via le sentier du littoral, des pistes et sentiers pour la marche, le VTT et le cheval. Aucune viabilisation ne sera réalisée mais des projets d'hébergements « pleine nature » très légers sont prévus pour faciliter un séjour écologique.

#### Zone 8 :

La zone 8 est une zone relativement pauvre et dépourvue d'écosystèmes de valeur patrimoniale majeure ; mais elle est vaste avec plus de 1 600 ha et c'est la seule où l'on peut envisager une activité de chasse de loisir régulière s'adressant à un public

de chasseur local tel celui participant d'ores et déjà aux chasses ponctuelles de régulation.

La zone 8 est délimitée, cependant elle doit intégrer une zone tampon et elle doit être gérée pour éviter tout risque vis-à-vis des usages des zones voisines (notamment les crêtes de la vallée Tabou en zone 9 et la zone 7 en aval).

#### Zone 9 :

La zone 9 couvre un espace de 937 ha dénommé « la vallée Tabou ». Elle a un statut particulier du fait de sa richesse historique et archéologique et de son classement au patrimoine des monuments historiques de la province Sud.

Elle est donc d'abord le site privilégié de mémoire de la culture kanak et de l'histoire du pays au travers de recherches et de mises en valeur archéologiques, même si le domaine regorge par ailleurs de vestiges.

La volonté des partenaires est de conduire sa valorisation touristique de façon progressive, contrôlée, guidée et sélective.

#### Zone 10 :

Le lagon de Deva dont le récif est inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité est un espace remarquable mais complexe et dont la biodiversité n'est pas évaluée. Il couvre 5100 ha avec près de 16 kms de long pour une largeur étroite de 3,3 kms en moyenne. Son classement partiel en réserve marine provinciale, sa très faible profondeur, la présence de récifs de terre, de la faille de l'îlot Shark le partageant en deux et d'une passe à son extrémité nord impliquent des risques et contraintes multiples pour la conservation de la biodiversité et les divers usages qui peuvent s'y développer. Le lagon de Deva n'a pas vocation à voir se développer une activité nautique (et aquatique) intensive comme c'est le cas à Poé. On distingue 2 zones :

- **au sud de la faille de l'îlot Shark** : réserve marine, un usage nautique léger (type CAP, zones 2 et 3) avec pour la base nautique du Sheraton le risque au vent de la faille. Les sites potentiels de découverte les plus proches sont plutôt vers le lagon de Poé-Gouaro avec un sentier sous-marin déjà aménagé ;

- **au nord de la faille de l'îlot Shark** : en face du littoral aménagé de la zone 6, des loisirs nautiques ; au-delà, en face du littoral de la zone 7, jusqu'à la passe du cap Goulvain, une pratique nautique éventuelle à régler mais qui sera certainement très extensive du fait des conditions règlementées d'accès de la zone 7.

# Vue d'ensemble du schéma directeur d'aménagement du domaine de Deva

- |  |                             |  |  |
|--|-----------------------------|--|--|
|  | Point info                  |  | Parking  |
|  | Point de vue                |  | Aire aménagée  |
|  | Observatoire ornithologique |  | Aire aménagée naturelle                              |
|  | Observation avifaune        |  | Base nautique légère                                 |
|  | Cabane de chasse            |  | Nettoyage VTT  |
|  | Aire naturelle de camping   |  | Refuge équestre                                      |
|  | Départ piste pédestre       |  | Camping  |
|  | Départ sentier nature       |  | Distillerie  |
|  | Départ piste VTT            |  | Zone de cabane                                       |
|  | Piste pédestre nature       |  | Départ sentier culturel                              |
|  | Piste équestre              |  | Départ piste équestre                                |
|  | Piste VTT                   |  | Roussette  |
|  | Barrière                    |  | Piste pédestre au public et projet de piste cyclable |
|  | Voinie ouverte              |  | Accès réservé  |
|  | Projets à l'étude           |  | Piste principale                                     |
|  | Réserve marine              |  | Sentier littoral                                     |
|  | Sentier sous-marin          |  | Equipements existants                                |
|  |                             |  | Zones  |

